



BULLETIN ADHÉSION - DON

Association *PROVENCE VERTE SOLIDARITÉS - UDV*
Siège : 148, Avenue Frédéric Mistral, 83170 Brignoles
Déclarée à la Sous-préfecture de Brignoles sous le N° : W833001203

Bulletin à compléter et à retourner à l'Association PROVENCE VERTE SOLIDARITÉS-UDV

COORDONNÉES

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal: Ville :
Courriel : Téléphone :.....

ADHÉSION

Déclare : Souhaiter devenir membre de l'association *PROVENCE VERTE SOLIDARITÉS-UDV*.
Avoir pris connaissance des statuts de l'association et s'engager à les respecter.

Adhésion Renouvellement d'adhésion

À ce titre, pour l'année civile 20.....

verser une cotisation de 10 €, ou avoir réalisé 3 demi-journées de bénévolat

DON ⁽¹⁾

Déclare : Vouloir soutenir l'action de l'association *PROVENCE VERTE SOLIDARITÉS - UDV*.

Faire un don de : 30 € 40 € 50 € Montant libre €

Un reçu me sera envoyé permettant déduction fiscale de ce don.

RÈGLEMENT

Par chèque, à l'ordre de « *Association Provence Verte Solidarités* » **Montant total versé :**

En espèces €

Par virement ⁽²⁾

Fait à, le Signature

(1) DÉDUCTION FISCALE (si vous êtes imposable)

Particuliers : 75 % du don, dans la limite de 1000 € par an.

Au-delà, 66% du don déductible des impôts sur le revenu dans la limite de 20% du revenu imposable

Entreprises : 60% du don déductible du bénéfice imposable dans la limite de 0,5 % du CA

(2) COORDONNÉES BANCAIRES POUR LES VIREMENTS :

Titulaire du compte : PROVENCE VERTE SOLIDARITÉS-UDV

Domiciliation : CCM BRIGNOLES

Banque	Guichet	N° de compte	Clé RIB
10278	07919	00020597301	15

Numéro de compte bancaire international (BAN) : FR76 1027 8079 1900 0205 9730 115

Identification Internationale de la Banque (BIC) : CMCIFR2A

Les informations recueillies sont nécessaires pour la bonne gestion de l'Association et de ses membres. Elles font l'objet d'un traitement informatique, non soumis à déclaration au titre de la dispense n° 8 issue de la délibération CNIL n° 2010-229 du 10 juin 2010. En application de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au Secrétaire de l'Association.